

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
S.A. au capital de 12.000.000 Dinars
Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 18 juin 2014 à 15 h 30 mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
- 3- Approbation, le cas échéant, des états financiers de la Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD arrêtés au 31/12/2013 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4- Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2013 ;
- 5- Quitus à donner aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Renouvellement et/ou nomination des membres du Conseil d'Administration;
- 8- Fixation des jetons de présence ;
- 9- Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions de la société en bourse conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94-117;
- 10- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans les délais légaux.

P/ le Conseil d'Administration

البطارية التونسية أسد
ش.خ.إ.، رأس مالها 12.000.000 دينار
مقرها الإجتماعي بنهج الفولاذ المنطقة الصناعية بين عروس

إستدعاء للجلسة العامة العادية

السيدات و الأنسات و السادة المساهمون في رأس مال شركة البطارية التونسية أسد مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية للشركة التي ستعقد يوم الأربعاء 18 جوان 2014 على الساعة الثالثة و النصف بعد الزوال (15 س و 30 دق) بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات "دار المؤسسة" الكائن بضفاف البحيرة بتونس للنظر و التداول حول المسائل المدرجة بجدول الأعمال الآتي :

- 1- قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المحاسبية 2013؛
- 2- قراءة التقريرين العام و الخاص لمراقبي الحسابات لنفس السنة المحاسبية؛
- 3- المصادقة، عند الإقتضاء، على القوائم المالية للشركة موقوفة إلى حدود 2013/12/31 و كذلك على العمليات الخاصة بموضوع الفصل 200 و ما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية؛
- 4- المصادقة، عند الإقتضاء، على القوائم المالية المجمعة لتجمع شركات أسد موقوفة إلى حدود 2013/12/31؛
- 5- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة؛
- 6- تخصيص النتائج؛
- 7- تجديد و/أو تسمية أعضاء مجلس إدارة الشركة؛
- 8 - تحديد منحة الحضور؛
- 9 - تجديد الترخيص المسند لمجلس إدارة الشركة لشراء و إعادة بيع أسهم الشركة بالبورصة طبق الفصل 19 جديد من القانون عدد 117 لسنة 1994؛
- 10 - مسائل مختلفة.

جميع الوثائق اللازمة موضوعة على ذمة المساهمين، في الأجل القانوني، للإطلاع عليها بالمقر الإجتماعي للشركة.

عن مجلس الإدارة

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 12.000.000 DINARS

SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS

2013 - BEN AROUS

MF: 863S

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 8 MAI 2014

Projet de Résolutions A Soumettre à L'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2013 présentant un bénéfice net de 7.040.927,801 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2013 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 8.092.510 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 7.416.630 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 s'élevant à 7.040.927,801 Dinars comme suit :

BENEFICE NET	7.040.927,801
-Reprise des reports à nouveau antérieurs.....	4.000.956,931
. BENEFICE DISPONIBLE	11.041.884,732
- Intérêts statutaires (6% du capital de 12.000.000).....	720.000,000
DEUXIEME RELIQUAT	10.321.884,732
- Super dividendes (0,320 TND par action X 12.000.000).....	3.840.000,000
-Réserves ordinaires	5.000.000,000
Report à nouveau 2013	1.481.884,732

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,380 Dinars par action d'une valeur nominale de Un dinar.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le.....

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Dix Mille Dinars (110.000,000 TND) au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer pour une période de 3 ans les administrateurs suivants représentant le noyau dur :

- Mr. Abdelwaheb KALLEL
- Mr. Souheil KALLEL
- Mr. Abdelhafidh KALLEL
- Mr. Sami Ben Ahmed KALLEL
- Mme. Emna Bent Abdessalem KALLEL
- Mr. Slim Ben Abdelmajid KALLEL
- Mr. Mehdi KALLEL

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer 2 Administrateurs, représentant la société Leo Holding Limited, filiale de la société Abraaj Investment Management Ltd, suivant :

-
-

L'Assemblée Générale décide de nommer 2 administrateurs, représentant les petits porteurs, suivants

-
-

Cette nomination a été mise au vote des actionnaires petits porteurs présents ou représentés uniquement avec l'abstention des actionnaires majoritaires, et a été adoptée à la majorité

Le mandat des administrateurs prendra fin le jour de l'Assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée comme ci-dessus indiqué

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à